

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET VEGETALISATION DES ENTREPRISES DES ZAE 2026 REGLEMENT

Contexte de l'appel à manifestation d'intérêt

Après une première collaboration sur la période 2023-2026, Le Grand Ouest Toulousain Agglomération a signé une nouvelle convention de partenariat avec l'association Arbres et Paysages d'Autan (APA) en juin 2026.

Cette convention de partenariat s'articule notamment autour des objectifs suivants :

- Améliorer l'aménagement et la gestion des zones d'activités sur le territoire du Grand Ouest Toulousain Agglomération pour renforcer les corridors écologiques
- Sensibiliser élus, habitants et entreprises aux techniques de plantation et de gestion respectueuses de l'environnement et à la découverte de la biodiversité

Avec l'appui technique de l'association APA, **Le Grand Ouest Toulousain a lancé en septembre 2025 un appel à manifestation d'intérêt (AMI) "Végétalisation des entreprises des ZAE"** afin d'inciter les entreprises implantées dans ces deux zones d'activités à végétaliser leurs sites et de les accompagner dans la conception et la réalisation des projets de plantation. Six entreprises ont été lauréates de cet AMI 2025 :

- ENTOURAGE
- LA POSTE
- MAS TOLOSA
- INTERMARCHE LA SALVETAT SAINT-GILLES
- TOP PADEL
- TRANSPORTS ECHEYNE

Grâce à l'engagement de ces entreprises, 500 mètres linéaires de haies champêtres et 40 arbres ont été plantés dans le cadre de cette expérimentation.

Fort de ce succès et afin de poursuivre ces actions de végétalisation des ZAE, le Grand Ouest Toulousain lance un nouvel AMI qui s'adresse cette fois-ci aux entreprises de l'ensemble des ZAE intercommunales.

**6 entreprises
accompagnées**

500 mètres de haies
40 arbres



Objectifs de l'AMI

- Impulser et accompagner des projets de végétalisation portés par les entreprises des ZAE
- Créer des îlots de fraîcheur et renforcer les corridors écologiques au sein des ZAE
- Sensibiliser et mobiliser les salariés des entreprises dans la mise en œuvre des projets de plantations

Candidats éligibles à l'AMI

Les entreprises implantées dans les zones d'activité économique intercommunales :

- ZAE La Ménude (Plaisance du Touch)
- ZAE Bourgogne (Plaisance du Touch)
- ZAE Rivière (Plaisance du Touch)
- ZAE Taure (La Salvétat Saint-Gilles)
- ZAE L'Espèche (Fontenilles)
- ZAE Génibrat (Fontenilles)
- ZAE Tourneris (Bonrepos sur Aussonnelle)

Accompagnements et prestations financés par l'AMI

Les entreprises lauréates de l'AMI bénéficieront de l'accompagnement technique de l'association Arbres et Paysages d'Autan tout au long du projet de végétalisation :

- Elaboration du projet de végétalisation (visite sur site, propositions techniques pour les plantations d'arbres et d'arbustes)
- Préconisations techniques (choix des arbres et arbustes locaux, préparation du sol)
- Réception des chantiers et suivi des plantations pendant 3 ans.

Par ailleurs, **Le Grand Ouest Toulousain Agglomération financera l'achat des plants et du paillage nécessaires à la réalisation des projets de plantations retenus.** Les plants et le paillage seront donc mis à disposition des entreprises lauréates gratuitement.

Engagements des entreprises

Les entreprises lauréates de l'AMI s'engageront à :

- Elaborer, préparer et réaliser les chantiers de plantations selon les préconisations techniques de l'association APA et avec les plants fournis
- Sensibiliser les salariés de l'entreprise à la démarche et les mobiliser dans la mise en œuvre du projet (participation au chantier de plantations notamment)
- Prendre en charge l'organisation et le coût du chantier de plantations
- Assurer le suivi et l'entretien des plantations en lien avec l'association APA
- Préserver le linéaire de haies et les arbres pour une durée d'au moins 15 ans

Ces engagements seront formalisés via la signature d'une convention tripartite entre le Grand Ouest Toulousain Agglomération, l'association APA et chacune des entreprises retenues à l'issue de l'AMI.

Critères de sélection des projets

Les projets seront sélectionnés sur la base des critères exposés ci-dessous et dans la limite du budget alloué à l'opération.

Les candidatures des entreprises seront analysées au regard des critères suivants :

- Complétude du dossier de candidature et éligibilité de l'entreprise au regard de sa localisation
- Actions et projets de l'entreprise en matière de développement durable et de transition écologique (démarche RSE, actions en faveur de la biodiversité, gestion durable des espaces verts, sobriété énergétique...)
- Cohérence du projet de végétalisation avec les objectifs de l'AMI et la démarche de l'entreprise en matière de transition écologique
- **Dimensionnement du projet : plantation d'au moins 50 mètres linéaires ou 50 plants (le linéaire de 50 m peut être fractionné en plusieurs sections)**
- Organisation et moyens prévus par l'entreprise pour réaliser le projet
- Sensibilisation et mobilisation des salariés dans la mise en œuvre du projet
- Réalisation d'aménagements extérieurs favorisant la convivialité et la qualité de vie au travail (tables de pique-nique, terrain de pétanque, potager...) envisagés en parallèle du projet de végétalisation

Calendrier de l'AMI

- **11 septembre 2025** : lancement de l'AMI
- **17 septembre 2025** : réunion d'information des entreprises
- **9 octobre 2025** : date limite de dépôt des candidatures
- **Octobre** : analyse des candidatures et sélection des entreprises lauréates
- **Novembre / décembre** : visites sur site et finalisation des projets de plantations
- **Janvier / février 2027** : préparation des chantiers de plantations
- **Février / mars 2027** : réalisation des chantiers de plantations

Contenu et dépôt du dossier de candidature

Le dossier de l'AMI est accessible en cliquant sur ce lien : <https://bit.ly/4yrytLy>

Les candidats devront déposer un dossier de candidature complet avec les pièces suivantes :

- Dossier de candidature (téléchargeable via le lien ci-dessus)
- Plan ou vue aérienne avec la localisation approximative des plantations et des aménagements envisagés sur le site de l'entreprise
- Documents de présentation de l'entreprise et de ses actions pour la transition écologique (facultatif)

Le dossier de candidatures devra être transmis par mail à l'adresse deveco@grandouesttoulousain.fr avant le **vendredi 9 octobre 2025 à 17h00**.

Les dossiers de candidature incomplets ou reçus après la date limite ne seront pas retenus.

Renseignements	
Le Grand Ouest Toulousain Agglomération 10 rue François Arago 31830 Plaisance-du-Touch	Direction du Développement Économique Tel : 05 34 51 44 33 Mail : deveco@grandouesttoulousain.fr